

Procès verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019

Commune de Ploubezre

Le lundi 11 mars 2019, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 05 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence d'Armèle ROBIN-DIOT

Etaient Présents:

Mmes F. ALLAIN, C. GOAZIOU, M. P. LE CARLUER, M. C. OGER, M. O. ROLLAND, R. LISSILLOUR-MENGUY, G. PERRIN;

MMrs D. BLANCHARD, J. F. GOAZIOU, Y. LE DROUMAGUET, F. LE FOLL, M. LE MANAC'H, J. MASSE, J. Y. MENU, G. NICOLAS, G. ROPARS, F. VANGHENT,

Absents : A. LE LOARER

B. GOURHANT, Procuration à A. ROBIN-DIOT ;

L.JEGOU, Procuration à G. NICOLAS ;

V. CHAUVEL, Procuration à G. PERRIN

A. FERREIRA-GOMES, Procuration à J. MASSE

Nombre des membres en exercice: 23

Secrétaire de séance : Gildas NICOLAS

En préambule, Monsieur NICOLAS, 1er adjoint, annonce que pour des raisons de santé, c'est Madame ROBIN-DIOT, 2ème adjointe qui présidera la séance du conseil municipal.

1) Procès-verbal de la séance précédente:

Monsieur MENU fait part au conseil municipal qu'il a remarqué une anomalie dans le tableau des effectifs présenté lors du dernier conseil municipal pour le poste de DGS. Aucune autre observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté et signé par les membres présents.

2019-14

2) Débat d'orientation budgétaire – Budget primitif 2019 (budget commune et annexes)

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée que conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget. La loi impose ce DOB dans les collectivités de 3500 habitants et plus. Néanmoins, les communes de taille démographique inférieure peuvent également en organiser un.

Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget. L'article L2312-1 du CGCT prévoit que «le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal», ce dernier donnant, en la circonstance, le consentement des contribuables qu'il représente.

L'élaboration du budget doit se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'intérêt et l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

Après un bref descriptif du contexte économique et financier, le rapport d'orientations budgétaires peut donner une approche estimative des principales dépenses et recettes de fonctionnement de la commune, une liste des projets d'investissement qui seraient à réaliser avec les ressources en découlant et, à partir de là, mettre en évidence les financements nécessaires à l'équilibre du budget. Si la commune a mis en place des autorisations de programme pluriannuelles pour ses dépenses d'investissement (art. L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT), les propositions de l'exécutif en la matière doivent être évoquées lors de la réunion du conseil municipal portant sur le DOB.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que le DOB doit comprendre :

- **les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme un investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la structure intercommunale.**
- **Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP)**
- **la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.**

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 rappelle les règles relatives au rapport d'orientation budgétaire (ROB). L'article II de son article 13 dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement annuel.

Cette obligation vise les collectivités et EPCI concernés par le débat d'orientation budgétaire, à savoir les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI qui comptent au moins une commune de cette taille, les départements et les régions.

L'article L 2313-1 prévoit que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, conformément à l'article L 2121-12, soit mis en ligne sur le site internet de la collectivité après l'adoption de la délibération à laquelle il se rapporte.

Le DOB ne s'assimile pas à une décision, même s'il doit donner lieu à une délibération (celle-ci ne vient que constater que le débat a bien été organisé). S'agissant d'une

formalité obligatoire, la délibération correspondante doit être transmise au contrôle de légalité.

Ce rapport d'orientation budgétaire présente les composantes fixées par les différents textes listés.

Puis l'assemblée prend connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Madame LE CARLUER se propose d'en faire une lecture commentée. Elle présente d'abord le budget communal puis les budgets annexes.

2. BUDGET COMMUNAL - PREMIERE ESTIMATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018

Les premiers constats établis par les services établissent les estimations de résultat comptable du budget Général 2018 comme suit (sous réserve d'écritures complémentaires de rattachement ultérieures) :

Document 1 – Budget Général : Evaluation des réalisations 2018

FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2018 (Dépenses d'ordre et dépenses réelles)
Dépenses	2.255.387,00 €
Recettes	2.974.548,00 €
Résultat	719.161,00 €

INVESTISSEMENT

	Réalisation 2018
Dépenses	1.591.285,00 €
Recettes	1.188.379,00 €
Déficit reporté 2017	353.114,00 €
Résultat 2018	-756.020,00 €
Reste à réaliser 2018 - Dépenses	604.150,00 €
Restes à réaliser 2018 - Recettes	689.608,00 €

Document 2 – Dépenses Réelles, Recettes Réelles et Autofinancement

	2018 – Budget Général	2017 – Budget Général
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2.144.778,00 €	2.096.233,00 €
Recettes Réelles de fonctionnement	2.853.802,00 €	2.683.963,00 €
Autofinancement brut	709.024,00 €	587.730,00 €
Capital de la dette remboursé	229.539,00 €	271.782,00 €
Autofinancement net	479.485 €	315.948 €

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES SUR LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DE DEPENSES ET DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Le Budget 2019 se construira sur la base des orientations fixées pour l'élaboration des BP précédents soit : stabilité fiscale, gestion rigoureuse, maîtrise des dépenses de fonctionnement et optimisation de la qualité des services.

Les relations avec l'Intercommunalité

Une projection du Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été réalisée par LTC pour l'année 2019. Les éléments de calcul sont basés sur une enveloppe estimative du bloc communal et sur un coefficient d'intégration fiscale (CIF) lui aussi estimé. L'estimation est donc à prendre avec beaucoup de précaution. La valeur définitive du FPIC sera communiquée par les services de l'Etat au cours du mois de mai. Le montant estimé pour la commune de Ploubezre est de 70.052,00 €

Concernant les attributions de compensation (AC) les AC provisoires sont à hauteur de 49.476,00 €.

En l'état actuel de la réglementation, le prochain mouvement est prévu pour le 1^{er} janvier 2020 avec le transfert de la compétence Eaux pluviales à l'Agglomération.

3.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 1.1- Propositions Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

	BP 2018	2019
Ch 011 – Charges à caractère général	594.200,00 €	570.100,00 €
Ch 012 – Charges Personnel	1.385.120,00 €	1.396.200,00 €

65 – Autres charges	234.900,00 €	203.000,00 €
66 – Charges financières	74.000,00 €	68.234,00 €

Pour le compte 011, baisse pour la prévision 2019 car plusieurs éléments viennent expliquer ce chiffre :

- Arrêt des T.A.P. moins de repas le mercredi
- Passage au menu « bio » avec des tarifs négociés en baisse car produits bio et locaux.
- Une meilleure analyse des besoins permet d'affiner les postes de dépenses de façon optimisée.
-
- **Le Chapitre 011 serait proposé pour un montant de 570 100 €**

Pour le compte 012 ;

En 2019, les services communaux consolideront la restructuration engagée depuis 2018 (mise en place d'un nouvel organigramme et précisions sur les missions, renforcement de l'encadrement intermédiaire.). Les services de la commune devront finaliser leur réorganisation suite à la réflexion menée sur l'ensemble des services de la collectivité.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé le gel du point d'indice de la Fonction publique pour 2019.

Depuis le 1^{er} janvier, les cotisations retraite sont passées de 10,56 % à 10,83 %.

Le chapitre 012 est également marqué par plusieurs mouvements qui impactent l'évaluation de la masse budgétaire 2019 :

- Mouvements de personnel permanent

3 agents ont été titularisés courant 2018. En 2019, un agent titulaire rejoindra notre équipe administrative ainsi que des embauches prévues sur des postes vacants au service technique seront réalisés 1^{er} semestre 2019. Ceci induira une évolution entre les comptes personnel titulaire et personnel non titulaire.

- Renfort temporaire et saisonnier

En 2019, un maintien du dimensionnement des équipes de renfort saisonnier est envisagé, ne sachant pas, à ce jour si les saisonniers de la Chapelle de Kerfons seront recrutés car des travaux doivent débuter cette année sans que la date ne soit encore arrêtée.

Enveloppe C.E.T.

Afin de permettre la mise en place du compte épargne temps pour les agents de la collectivité, il est prévu de provisionner le compte 6815 pour un montant de 11.000,00 €

- **Le chapitre 012 serait proposé pour un montant de 1.396.200 €**

Pour le compte 65, le transfert de la cotisation CNAS vers le compte 012 pour un montant de 10.300,00 € ainsi que le financement de 2 années de charges sur l'année 2018 concernant les contributions aux organismes de regroupement permet une baisse conséquente.

- **Le chapitre 65 serait proposé pour un montant de 203 000 €**

Pour le compte 66, une meilleure analyse prospective permet d'être au plus près de l'estimation.

- **Le chapitre 66 serait proposé pour un montant de 68 234 €**

3.1.2. La Dette

- Récapitulatif 2013-2019

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement de capital	280.602 €	281.026 €	280.293 €	274.557 €	271.782 €	229.539 €	237.801 €
Capital restant dû	2.141.291 €	2.521.839 €	2.240.227 €	2.186.142 €	1.914.360 €	1.684.820 €	1.985.183 €
Capacité de désendettement	5.15	6.02	3.74	3.68	3.26	2.38	En attente du BP 2019

Nous constatons que la commune est en profil de désendettement en dépit de l'emprunt fait fin 2018. La commune montre une bonne capacité de désendettement. Elle peut rembourser la totalité de sa dette en un peu plus de 2 ans (l'encours de la dette/l'épargne brute)

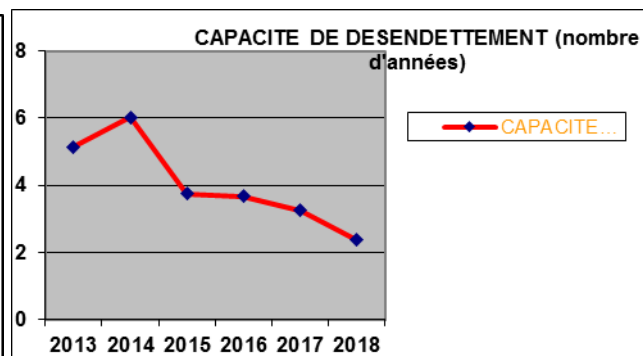
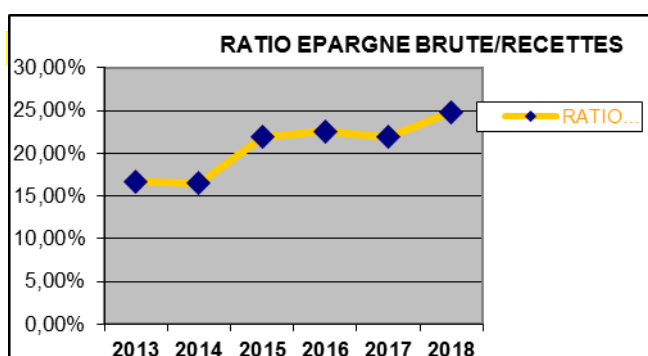
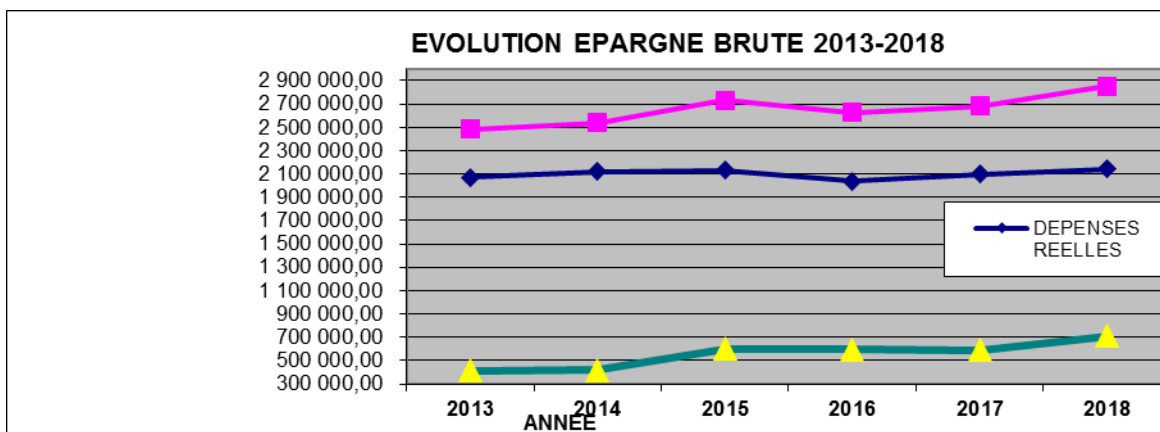
La dette par habitant au 31 décembre 2018 était de 470,88 €

- capital restant dû – budget communal

Fixé au 31/12 de l'année	Capital restant dû
2019	1.985.186 €
2020	1.752.399 €
2021	1.528.216 €
2022	1.320.236 €
2023	1.105.144 €

- Evolution dette consolidée depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
EPARGNE BRUTE (recettes réelles - dépenses réelles)	415 481,25	418 811,95	598 602,78	593 764,97	587 729,68	709 024,49
REMBOURSEMENT K EMPRUNT	280 602,00	281 026,00	280 293,00	274 557,00	271 782,00	229 539,16
EPARGNE NETTE	134 879,25	137 785,95	318 309,78	319 207,97	315 947,68	479 485,33
CAPITAL RESTANT DU CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2 141 291,00	2 521 839,00	2 240 227,00	2 186 142,00	1 914 360,00	1 684 820,84
	5,15	6,02	3,74	3,68	3,26	2,38



3.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Document 7 – tableau des recettes réelles de fonctionnement

	BP 2018	2019
Ch 70 – Produits des services	222.000 €	221.700 €
Ch 73 – Impôts et taxes	1.558.905 €	1 571.003€
Ch 74 – Dotations et participations	942.444 €	925.970 €

Ch 75 – Autres	13.500 €	9.600 €
Ch 64 – Remboursement personnel	50.000 €	50.000 €

3.2.1. 70 – Produit des services

Les comptes 70 restent stables – pas d'évolution majeure

3.2.2. 73 – Impôts et taxes

1. 73111 – Taxes foncières et d'habitation

L'Etat a confirmé que la réforme de la TH sera compensée à l'euro près pour les Commune et les Intercommunalités.

En application des modalités proposées et adoptées, les taux de 2018 seront maintenus. La loi de finance nous indique une revalorisation des bases fiscales de 2.2 % pour l'ensemble des taxes (TH, TFB, TFNB)

- Taux Taxe d'Habitation : 20.69 %
- Taux Taxe Foncier Bâti : 23.15 %
- Taux Taxe Foncier Non Bâti : 83.34 %

2. 7321 – Attribution de Compensation

Considérant l'impact de l'accord fiscal 2019, l'évolution de la compétence, le montant de l'AC 2019 a été estimé à 49.476 € (chiffage estimatif fourni par Lannion Trégor Communauté Agglo).

3. 73223 - FPIC

La Commune a encaissé en 2018 le FPIC pour un montant de 75.589 €. L'inscription 2019 sera basée sur le montant annuel de référence attribué sur la base du droit commun, estimé à 70.052 €

4. 7381 – Droits de mutation

57.393 € ont été perçus en 2018. Par sécurité considérant le caractère variable de cette ressource, le budget 2019 sera affecté d'une recette prévisionnelle calculée sur la base de la moyenne des réalisations des 2 dernières années soit 50.000 €.

3.2.3. 74 – Dotations, subventions et participations

A l'heure de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, les dotations ne sont pas connues. Nous envisageons une reconduction des moyens alloués en 2018 à la lecture de la loi de finance.

- Dotations Etat - Perspectives 2019

Tableau d'information pour DF	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	482.455 €	482.282 €	482.282 €

Tableau d'information pour DSR	2017	2018	2019
dotation de solidarité rurale	185.135 €	200.035 €	200.035 €

Tableau d'information pour DNP	2017	2018	2019
Dotation nationale de péréquation	138.680 €	144.077 €	144.077 €

4. INVESTISSEMENT - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES ET LEUR FINANCEMENT

SECTION D INVESTISSEMENT : DEPENSES				
CPTE	LIBELLE	rar 2018	bp 2019	total bp 2019
16	remboursement des emprunts		232 844,00	232 844,00
192	Plus ou moins value sur cession			0,00
26	Participations et créances rattachées			
20	immo incorporelles	0,00	0,00	
202	révision PLU			0,00
	études a réaffecter			0,00
203	études révision PLU			0,00
	études économie énergie			0,00
204	équipements éclairage public SDE(parking CAREC)	20 101,40	86 436,00	106 537,40
21	immo corporelles	92 811,10	126 200,00	210 011,10
2128	Agencements et aménagements de terrain columbarium	8 360,40		8 360,40

2111	acquisitions terrain nu (terrain QUERE portage LTC)	78 776,00		78 776,00
2135	Réparation chaudière mairie		15 000,00	
21568	mat et outillage incendie (bache incendie+defibrillateur)		34 700,00	34 700,00
21571	Matériel roulant			0,00
21578	Matériel outillage espaces verts et techniques		10 000,00	10 000,00
2158	Autres installations (deco noel)?		3 000,00	3 000,00
2181	installations generales			0,00
2182	mat de transport		15 000,00	15 000,00
2183	mat bureau et inform(changement serveur + divers)		20 000,00	20 000,00
2184	meublier	5 357,66	2 000,00	7 357,66
2184	Jeux école		17 000,00	17 000,00
2184	Tables de ping pong CMJ			6 000,00
2184	SS SOL CAREC CHAISES+Tables		1 500,00	1 500,00
2188	autres immo corp. (stores ecole)	317,04	8 000,00	8 317,04
23	Constructions en cours	491 237,94	883 637,74	1 374 875,68
2313	divers bâtiments			0,00
2313	travaux Bâtiments	19 127,31	20 000,00	39 127,31
2313	Chapelle de Kerfons	316 526,26	400 418,74	716 945,00
2313	Chauffage bibliothèque et longère CAREC + TGBT		40 000,00	40 000,00
2313	Travaux accessibilité mairie ADAP		30 000,00	30 000,00
2313	toiture église + reparation cloches	6 254,00	8 719,00	14 973,00
2313	Réaménagement PÔLE ST Louis	6 072,00	2 000,00	8 072,00
2315	Signalétique		10 000,00	10 000,00
2313	travaux économie énergie école			0,00
2313	CAREC TRAVAUX	2 165,40		2 165,40
2315	voirie rurale 2016	81 680,64		81 680,64
2315	voirie rurale 2019		150 000,00	150 000,00
2315	voirie urbaine 2019	12 598,56	160 000,00	172 598,56
2315	opé 1505 divers batiments			0,00
2315	voirie ADAP			0,00
2313	Travaux accessibilité ADAP accueil adm			0,00
2313	Réfection local bureau cuisinier		30 000,00	30 000,00
2315	réseau GAZ+FIBRE			0,00
2315	Parking CAREC	36 031,17		36 031,17
2315	Réaménagement RD11	2 469,60		2 469,60
2315	Aménagement RD 11 sortie sud (études)		22 500,00	22 500,00

2315	Etudes Pont du quinquis		10 000,00	10 000,00
2316	Tableau kerfons	8 313,00		8 313,00
238	Marché abord RD11			0,00
261	Créances rattachées à des participation			0,00
40	Opé d'ordre travaux en régie			0,00
192	Plus ou moins value sur cession	0,00	80 000,00	80 000,00
2312	opé travaux en régie		80 000,00	80 000,00
2315	opé travaux en régie			0,00
2313	opé travaux en régie			0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	604 150,44	1 329 117,74	1 924 268,18
	deficit reporté n-1	0,00	756 020,00	756 020,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT Année n	604 150,44	2 085 137,74	2 680 288,18

SECTION D INVESTISSEMENT : RECETTES				
CPTE	LIBELLE	rar 2018	bp 2019	total BP 2019
chapitre 13 : Subvention investissement				
1321	Etat et établissements nationaux(PLU)			0,00
1321	Etat et établissements nationaux(RD11)	21 755,00		21 755,00
1321	DRAC Kerfons	112 843,00	125 661,00	238 504,00
1321	ETAT CAREC PARKING	35 000,00	65 000,00	100 000,00
1322	Régions kerfons	49 537,07	67 632,93	117 170,00
1322	REGIONS CAREC PARKING	40 000,00	8 572,00	48 572,00
1323	CD 22 kerfons	23 783,00	23 386,00	47 169,00
1323	CD 22 Contrat territoire RD 11 1ère tranche		44 000,00	44 000,00
1328	Fondation Delestre	39 000,00	21 000,00	60 000,00
1333	Programme aménagement ensemble			0,00
1341	DETR2016 Toitures église (RD11)			0,00
13251	Autres groupements CAREC PARKING			0,00
13251	fds de concours voirie LTC			0,00
13251	GFP VOIRIE RURALE		20 000,00	20 000,00
13251	GFP de rattachement RD11			0,00
13251	CHAUFFAGE CAREC + Bibliothèque	6 690,00	5 000,00	11 690,00
13251	Fds de concours LTC pr RD11	51 500,00		51 500,00
13251	Abord CAREC - liaison douce	9 500,00		9 500,00
13251	Abord CAREC - fds de concours bourg		22 147,00	22 147,00
13251	Abord CAREC - abri de bus		3 750,00	3 750,00
13258	Autres groupements			0,00

s/total 13		389 608,07	406 148,93	795 757,00
chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées				
1641	Emprunts en euros	300 000,00	89 631,18	389 631,18
s/total 16		300 000,00	89 631,18	389 631,18
chapitre 21 : Immobilisation s corporelles				
2111	terrains nus SCI CEMOSEMO			
chapitre 23 : Avances et acomptes versées				
238	Avances et acomptes versées			
	TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	689 608,07	495 791,11	1 185 388,18
chapitre 10 : dotation, fonds divers et réserves		0,00	924 161,00	924 161,00
10222	FCTVA		205 000,00	205 000,00
1068	Excédents de fonctionnement		719 161,00	719 161,00
10226	Taxe aménagement			0,00
s/total 10	Total recettes financières	0,00	924 161,00	924 161,00
24	Prdts cessions immobilisation			
	Opérations pr cptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	689 608,07	1 419 941,11	2 109 549,18
21	Virement de la section exploitation		490 739,00	490 739,00
chapitre 40 : opération d'ordre et transfert entre sections				0,00
192	Plus ou moins values sur cessions			0,00
21578	opé cession			0,00
2182	Matériel de transport			0,00
280-4151	Amortissement		80 000,00	80 000,00
ch 45 : Opérations pr cpte de tiers				0,00
	Total RECETTES D'ORDRE provenant section de fonctionnement	0,00	570 739,00	570 739,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	689 608,07	1 990 680,11	2 680 288,18

4.1. Le point sur les projets structurants en cours

Aménagement du Bourg : Un dossier a été déposé au titre de l'appel à projets pour la « redynamisation des centre-bourgs - axe études ».

- **Salle du C.A.R.E.C.** : la poursuite des installations chauffage gaz et conformité électrique sont en phase terminale avec l'extension du chauffage gaz sur la bibliothèque et longère du C.A.R.E.C.

4.2. Investissements courants

Un programme d'investissement courant sera proposé au vote du Conseil municipal. Il pourrait comprendre principalement :

- **Un programme de voirie** marqué particulièrement par la poursuite des voiries rurales et urbaines
- 5. - **Une enveloppe de matériel notamment sur le service technique, école**
- **Grosses réparations et maintenance bâtiments communaux** dont des travaux sur la chaudière de la mairie.

4.3. Les recettes mobilisables pour financer l'Investissement

Autofinancement : L'équilibre prévisionnel du Budget 2019 serait construit sur la base des éléments suivants :

- Compte 1068 : un excédent 2018 de fonctionnement estimé à environ 719.000 €
- Compte 021 : complété d'un excédent prévisionnel 2019 490.739 €

FCTVA : évalué sur la base des dépenses d'investissement 2018 à 205.000 €.

Subventions d'investissement : pour 795.757 €.

Remboursement Capital: 232.844 €

Amortissements : 80.000 €

Soit un financement total mobilisable estimé à 591.333 €

4.4. Répondre aux besoins de Financement de l'Investissement

Dans cette perspective, le Budget nécessiterait l'inscription d'un emprunt d'environ 389.631 € pour assurer son équilibre.

5. LES BUDGETS ANNEXES

5.1. Budget aménagement (Z.A.C.)

La finalisation des aménagements de la voirie rue Pierre Marzin et de la rue François Tanguy Prigent est prévue au budget 2019. La finalisation de l'opération budgétaire sera abordée en commission finance.

Poursuite de la vente des lots du lotissement communal. A ce jour, 3 lots sont vendus. Des contacts sont en cours pour la réalisation éventuelle d'une résidence sénior.

5.2. Pôle médical

La situation n'a pas évolué durant l'année 2018. Les cellules vides le sont toujours. Nous sommes à la recherche active d'une solution pérenne.

5.3. Eau

La continuité des travaux de rénovation des réseaux est en cours en avec les services de L.T.C. Le transfert de la compétence interviendra le 1^{er} janvier 2020.

5.4. Cimetière

La gestion de la régie du cimetière engendre un excédent 2.494,47 pour l'année 2018 qui est reversé au budget principal en 2019.

Après la lecture commentée du Rapport d'orientation budgétaire, Monsieur MENU fait remarquer à l'assemblée l'augmentation des bases de la taxe d'habitation ainsi que la faible baisse de la DGF, il constate que la commune de Ploubezre est bien lotie.

Les membres de l'assemblée ayant terminé leurs interventions, Le président de séance en prend acte et clôt ce point de l'ordre du jour.

Monsieur BLANCHARD arrive à 19h05. Monsieur MASSE arrive à 19h10. Ils peuvent voter pour le prochain point à l'ordre du jour.

3) Affaires foncières

2019-09

Cession d'un terrain sur Kervoiziou :

Monsieur G. NICOLAS informe l'assemblée que les riverains d'un délaissé de chemin souhaitent acquérir cette bande de terrain au lieu dit Kervoiziou pour agrandir leur propriété selon le détail suivant :

Désignation	Ref cadastrale	Surface	Acquéreur	Montant
Délaissé communal	DA en cours	Env 50 m ²	M. Mme ROZAY Michel	13€ / m ²
Délaissé communal	DA en cours	Env 40 m ²	Indivision Le GUENNEC	13€/ m ²

Il est précisé que tous les frais (géomètre, notaire, ...) liés à cette transaction seront à la charge des acquéreurs. L'emprise sera déclassée du domaine public, le déclassé étant dispensé d'enquête compte tenu de l'absence de modification de fonction de desserte ou de circulation.

L'avis des Domaines a été obtenu le 14/12/2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Autorise le Maire à passer les actes et signer toutes les pièces annexes nécessaires à cette transaction.*

4) Conventions avec le SDE :

Il sera proposé à l'assemblée de se prononcer sur les textes suivants :

2019-10

A) Effacement de réseau BT et Aménagement Eclairage Public Rue Yves Le Cudennec

Monsieur F. VANGHENT informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude sommaire des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'aménagement de l'éclairage public « Rue Yves Le Cudennec » le long du cimetière.

-Le coût des travaux d'effacement du réseau basse tension est estimé à 4000 € HT dont 1200 € restant à la charge de la commune.

La commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.

-Le coût d'aménagement de l'éclairage public est estimé à 16 000 € HT (coût des travaux majoré de 5% des frais de maîtrise d'œuvre dont 9600 € restant à la charge de la commune.

La commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de confier au Syndicat d'Energie le projet d'effacement de réseaux basse tension « rue Yves le Cudennec » pour un montant estimatif de 4 000 € HT.*

- *de confier au SDE le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue Yves Le Cudennec » pour un montant de 16 000 € HT.*

2019-11

B) Effacement de réseaux Basse tension et téléphone « Rue J. Marie Le Foll et Yann ar Gwen

Monsieur F. VANGHENT informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude sommaire des travaux d'effacement des réseaux basse tension, de téléphone et d'aménagement de l'éclairage public « Rue Jean-Marie Le Foll et Yann ar Gwen ».

-Le coût des travaux d'effacement du réseau basse tension est estimé à 45 000 € HT dont 13 500 € restant à la charge de la commune.

La commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.

-Le coût d'aménagement de l'éclairage public est estimé à 34 000 € HT (coût des travaux majoré de 5% des frais de maîtrise d'œuvre dont 20 400 € restant à la charge de la commune.

La commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

- Le coût d'effacement du réseau téléphonique est estimé à 11 700 € TTC restant entièrement à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de confier au Syndicat d'Energie le projet d'effacement de réseaux basse tension « rue Jean-Marie Le Foll et Yann ar Gwenn » pour un montant estimatif de 45 000 € HT.

- de confier au SDE le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue Jean-Marie le Foll et Yann ar Gwenn » pour un montant de 20 400 € HT.

- de confier au Syndicat d'Energie le projet d'effacement de réseaux téléphoniques pour un montant estimatif de 11 700 € HT.

2019-12

C) Aménagement de l'éclairage « chemin piéton de la pharmacie »

Monsieur F. VANGHENT informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude d'extension du réseau d'éclairage sur le chemin piéton entre la pharmacie et le salon de coiffure.

-Le coût d'aménagement de l'éclairage public est estimé à 4 800 € HT (coût des travaux majoré de 5% des frais de maîtrise d'œuvre) dont 2 880 € restant à la charge de la commune

La commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de confier au Syndicat d'Energie l'extension du réseau d'éclairage public du chemin piéton « derrière la pharmacie » pour un montant estimatif de 4 800 € HT.

5) Participation financière et convention cadre relative aux actions bassins

versant Vallée du Leguer 2019 :

2019-13

Monsieur VANGHENT présente le projet de territoire d'eau du BV Léguer : programme, budget, plan de financement 2019

Suite au bilan-évaluation du précédent contrat de bassin versant du Léguer, les structures d'animation et les acteurs du bassin versant ont défini **un nouveau « Projet de Territoire d'eau »** (PTE) pour le bassin versant du Léguer pour la période 2016-2021.

Ce PTE constitue une nouvelle forme de « contrat de bassin versant » et fait référence à la recommandation d'un rapport d'évaluation régionale qui incite à développer des stratégies plus globales de gestion de l'eau centrées sur la gestion de l'espace (bocage, zones

humides...), sur l'aménagement du territoire (foncier, planification, urbanisme...) ou le développement local (filiales, autonomie, valorisation du patrimoine local...)

Ainsi, le comité de pilotage du bassin versant du Léguer a retenu, en cohérence avec le SAGE Baie de Lannion, **les nouveaux enjeux du bassin versant du Léguer**, à savoir :

- Le maintien du bon état de la masse d'eau et l'atteinte d'un fonctionnement biologique optimal de l'hydrosystème.
- La gestion durable de la ressource en eau (gestion quantitative, gestion des risques).
- La préservation et la restauration d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel de qualité.
- Le développement d'activités compatibles avec la mise en valeur d'un territoire qui a su faire de la qualité de ses eaux, de ses rivières, une richesse.

Ces enjeux ont été ensuite déclinés en objectifs stratégiques et en actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel 2016-2021, en intervenant sur de multiples thématiques : communication, actions agricoles, aménagements urbains et pratiques non agricoles, périmètres de protection de captages, bocage, zones humides et cours d'eau.

Par ailleurs, le bassin versant du Léguer est considéré comme « préfigurateur » par les financeurs et se place comme un territoire d'innovation et d'expérimentation, se traduisant par de multiples partenariats et de nouvelles formes d'actions et de financements, afin de maintenir une dynamique sans augmentation de la participation financière des maîtres d'ouvrages locaux.

La mise en œuvre de ce PTE 2016-2021 est assurée par le Bassin Versant « Vallée du Léguer ». **Cette nouvelle structure**, regroupe l'ensemble des EPCI et producteurs d'eau du bassin versant, et **délègue la Maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté**. Pour son fonctionnement la nouvelle structure de bassin versant s'appuie sur **une gouvernance spécifique avec comme instance principale de décision un « Comité de bassin versant »** multi-acteurs de 31 membres.

Le PTE du BV du Léguer 2016-2021 est estimé à 6 338 312 € sachant qu'une révision du PTE est prévue à mi-parcours, en 2018 pour préciser les actions et les enveloppes pour la période 2019-2021.

Le projet prévoit une participation prévisionnelle de :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne (38%)
- Conseil Régional de Bretagne (15%)
Conseil Départemental des Côtes d'Armor (5%)
- Europe (LEADER, FEDER...) (11%)
- Autres partenaires (0,2%)

La part restant aux Maîtres d'ouvrages locaux (environ 30%) est estimée à 1 927 345 € pour 6 ans.

Concernant l'année 2019, 4^{ème} année du PTE du BV du Léguer 2016-2021, le programme d'actions est relativement ambitieux et mobilisera de nombreux outils financiers :

- Financements type « contrat de bassin versant », notamment pour les actions d'animation générale, de communication, suivi de la qualité de l'eau
- Financements LEADER, pour des animations pédagogiques pour les jeunes publics dans les communes et formation d'animateurs
- Financements du dispositif BREIZH BOCAGE 2 pour les actions bocage

- Financements CTMA (contrat territorial milieux aquatiques) pour les actions d'entretien et de restauration des zones humides et des cours d'eau
- Financement du programme Grands Migrateurs pour des travaux sur l'amélioration de la continuité écologique sur le Léguer
- Financement Contrat Nature et FEDER recherche, pour le projet « bocage et biodiversité » Financement AEP (Agriculture Ecologiquement Performante) pour le travail mené avec la SCIC Boca genèse sur la valorisation et la labellisation du bois de bocage géré durablement

Le montant total des **dépenses en Maîtrise d'ouvrage Bassin Versant « Vallée du Léguer » s'élève à 1 159 970 €** pour 2019 et le plan de financement prévisionnel se répartit de la façon suivante :

AELB		CR		CD22		Europe (FEADER) / Etat		Autres financements		part MO locale restante	
%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
29%	330 726	13%	150 830	3%	35 493	16%	187 118	8%	95 119	31%	360 684

La part restante pour le Bassin Versant «Vallée du Léguer» est couverte par les participations financières des EPCI et des producteurs d'eau du bassin versant selon une clé de répartition prévue par la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté pour le portage du Bassin Versant « Vallée du Léguer ».

Pour Ploubezre, la participation prévisionnelle s'élève ainsi à 2.470,00 €
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve le programme d'actions du Bassin Versant « Vallée du Léguer » pour l'année 2019 (2eme année du PTE 2016-2021) et son plan de financement.*
- *Approuve la participation financière prévisionnelle de la commune de Ploubezre, pour l'année 2019.*
- *Autorise le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté.*

6) Provision constituée pour le financement du Compte Epargne Temps (C.E.T.) :

Madame LE CARLUER expose que la Commune de PLOUBEZRE a décidé de constituer une provision par une délibération en date du 11 mars 2019 permettant de financer le coût des congés induit par le compte épargne-temps conformément à l'instruction comptable M14 des communes et des établissements publics intercommunaux en vigueur. Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 a modifié de manière substantielle le dispositif du compte épargne-temps permettant notamment aux agents titulaires d'un compte épargne-temps de se faire indemniser les jours épargnés en application de barèmes fixés par arrêté ministériel.

Les congés accordés au titre du CET au-delà du 20ème jour pouvant être monétisés, la provision nécessaire au financement des congés épargnés s'établit à 11 000 € au titre du BP 2019.

LE CONSEIL Municipal de la Commune de PLOUBEZRE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2321-2, R.2312-2 et R.2321-3,

VU la délibération **du 11 mars 2019** instaurant la constitution d'une provision pour le financement du compte épargne-temps conformément à la M14,

VU le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps pour la fonction publique territoriale

VU la délibération du **11 mars 2019** relative à la mise en place du compte épargne-temps pour les agents de la Commune de PLOUBEZRE.

VU l'exposé qui précède

DECIDE de reprendre 11 000 € de la provision constituée à hauteur de 11 000 € pour financer les jours épargnés à compter du 01/01/2019 dans le cadre du compte épargne-temps

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2019 chapitre 68 – fonction 01 –nature 6815.

DIT que les crédits correspondants seront repris au chapitre 78 – fonction 01 – article 7815 pour alimenter le chapitre 012 – fonction -020 – article 6488.

PRECISE que le montant de la provision ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint en annexe du compte administratif.

*A l'issue des débats, il apparaît que la délibération doit être remise en forme,
Le Conseil Municipal décide de ne pas voter et de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.*

7) Questions diverses

A) AMENAGEMENT DE BOURG : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Vu la délibération n° 2017-47b approuvant le projet d'aménagement de bourg

Vu la délibération N°2018-05 autorisant Madame Le Maire à faire les demandes subvention afférentes au projet ;

Vu la délibération N° 2019-04 28 janvier 2019 adoptant le plan de financement de l'opération

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles <input checked="" type="checkbox"/> HT / <input type="checkbox"/> TTC		Recettes			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	Obtenue/ Demandée + Date
Etudes	34 977,00	LTC –fonds de concours :			
		*Aménagement de bourg	22 147,22	4,56	Obtenues 9/10/2018
		*Circulation douce *Abri bus	10 584,00 3 750,00	2,18 0,77	22/05/2018 2/05/2018
Travaux	450 747,50	ETAT : DETR 2018			Non obtenu
		DETR 2019	161 436,00	33,23	Demandé le 29/01/2019
		Contrat de partenariat 2014-2020- fonds régionaux	48 572,00	10	Avis CUP favorable 19/12/2018
		Autofinancement	239 325,28	49,27	
TOTAL	485 724,50	TOTAL	485 724,50	100	

Considérant l'avis d'opportunité favorable du Comité Unique de Programmation du 19/12/2018 du contrat de partenariat Europe-Région-Pays, Lannion Trégor Communauté ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le plan de financement comme suit :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De Valider Le projet et le plan de financement présenté ci-dessus
- De solliciter Les subventions, du Conseil Régional dans le cadre du *Contrat de partenariat Europe-Région-Pays* ; fonds régionaux
- De solliciter les fonds de concours auprès de Lannion-Trégor Communauté
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à supporter toutes modifications du plan de financement.
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considère que le chiffrage doit être affiné. Le Conseil Municipal décide de ne pas voter et de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- **Gestion du bocage**

Monsieur VANGHENT fait un point sur la gestion du bocage sur la zone test de la commune. Le bois stocké en bordure de bois sera broyé par Bocagénèse.

- **Course Run Eco Team**

Monsieur NICOLAS fait un point sur la course Run Eco Team.

Il remercie les jeunes du lycée de Pommerit qui ont ramassé 42 kg de déchets sur 5 km. Il remercie également le président du Smitred d'avoir, pour cette journée, mis à disposition, un camion podium et 2 animateurs de Valorys.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

A Ploubezre, le 11 mars 2019

F. ALLAIN

D. BLANCHARD

V. CHAUVEL

A. FERREIRA-GOMES

C. GOAZIOU

J. F. GOAZIOU

B. GOURHANT

L. JEGOU

M. P. LE CARLUER

Y. LE DROUMAGUET

F. LE FOLL

A. LE LOARER

M. LE MANAC'H

M. C. OGER

R. LISSILLOUR-MENGUY

J. MASSE

J. Y. MENUOU

G. NICOLAS

G. PERRIN

A. ROBIN-DIOT

M. O. ROLLAND

G. ROPARS

F. VANGHENT